AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

10 décembre 2019

www.interscpi.com/landing

Cet acteur n’est pas autorisé par l’Autorité des marchés financiers (AMF) à proposer certains services ou placements financiers en France.

Nom

www.interscpi.com/landing

Catégorie(s) liste noire

Usurpation

Site internet

www.interscpi.com/landing

Date de mise en ligne sur le site

10/12/2019

Des contenus pour vous accompagner

- Placements atypiques : de quoi parle-t-on ?
- Forex, options binaires : un marché à fuir
- Investir dans les crypto-actifs (bitcoin, etc.)